

# PREVICUR<sup>®</sup> ENERGY

## Conditionnement(s)

### Emballages

1 L (x 12)

5 L (x 4)

### Palettes

1 L : 720 L

5 L : 800 L

## Fiche d'identité

### Composition

310 g/l de fosétyl (27,7 % du poids)

530 g/l de propamocarbe (47,3 % du poids)

### Formulation

SL - concentré soluble

### Autorisation de Mise sur le Marché

n°2070107

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

BAYER SAS - Division Crop Science - 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09

### Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58

**Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.**

## Description

Le propamocarbe inhibe la croissance du mycélium, ainsi que la production et la formation des sporanges et des spores des champignons. Il possède une action translaminaire et fait preuve d'une systémie montante car il est transporté par le xylème.

Le fosétyl agit préventivement et curativement en inhibant la germination des spores ou en bloquant le développement de nombreux champignons. Absorbé par les feuilles et les racines, il est doté d'une systémie, à la fois ascendante et descendante.

## Préparation et application

### Préparation de la bouillie

Mettre la quantité requise de **PREVICUR Energy** dans le volume d'eau nécessaire.

### Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

### Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

### Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

## Précautions à prendre et mises en garde

### Nettoyage du pulvérisateur et du matériel d'application de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur. Les reliquats de solution d'irrigation ou de forçage d'endive doivent être traités par un procédé adéquat visant à diminuer les concentrations en substances actives à un niveau compatible avec les limites de potabilisation des eaux superficielles (< 2 µg/l pour la substance active, 5 µg/l pour l'ensemble des substances).

### Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer 3 fois le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

### Précautions d'emploi

#### Pour protéger l'opérateur, porter:

- **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

- **Pendant l'application**

#### *Si application avec tracteur avec cabine*

- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

#### *Si application avec tracteur sans cabine*

- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

**Pour protéger le travailleur, porter** une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.

### Prévention de la résistance

Avec les fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches résistantes à la substance active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitement, conditions d'application, éviter les applications en situation curative, ...) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération

de l'efficacité du fongicide. De ce fait PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à

d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de tels phénomènes.

## Usages

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Tomate, aubergine	Champignons (pythiacées), Mildiou	3.0 ml/m <sup>2</sup> Arrosage des substrats	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2/campagne	5m -
		Incorporation au substrat en pépinière : 300ml/m <sup>3</sup>		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel à la dose de 3l/ha		4/campagne	
Choux : brocolis, chou vert, chou de Bruxelles, chou de Chine, chou pommés, choux-fleurs, choux-raves	Champignons (pythiacées)	3.0 ml/m <sup>2</sup> Arrosage des substrats	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2 /campagne	5m -
		Incorporation au substrat (pépinière) à la dose de 300 mL/m <sup>3</sup>		1/campagne	
Chicorée Witloof production de chicons : barbe de capucin, endive, pissenlit	Mildiou, Pythium	20 mL/m <sup>2</sup> contre le mildiou et le pythium (pulvérisation sur collet) 40 mL/hL contre le mildiou (trempage des racines)	21 jours	1/campagne	5m -
Concombre, cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestible	Champignons (pythiacées), Mildiou	3.0 ml/m <sup>2</sup> Arrosage des substrats	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2/campagne	5m -
		Incorporation au substrat en pépinière : 300ml/m <sup>3</sup>		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel à la dose de 3l/ha		4/campagne	
Cultures ornementales : arbres et arbustes d'ornement, bulbes ornementaux, cultures florales et plantes vertes, rosier	Champignons (pythiacées)	3.0 ml/m <sup>2</sup> Arrosage des substrats	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2/campagne	5m -
		Incorporation au substrat (pépinière) à la dose de 300 mL/m <sup>3</sup>		1/campagne	
PPAMC, épices, infusions, pavot oeillette, plantes non alimentaires	Mildiou	2.5 l/ha	3 jours	2/campagne	5m -
Laitue	Mildiou	2.5 l/ha traitement des parties aériennes	Plein champ: 14 jours Sous serre: 21 jours	2/campagne	5m -
Laitue : mâche, moutarde brune, roquette, scarole, frisée	Fonte des semis	Incorporation au substrat (pépinière) à la dose de 300 mL/m <sup>3</sup>	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture BBCH Max: 10	1/campagne	5m -
		Arrosage des substrats (pépinière) à la dose de 3 mL/m <sup>2</sup>		2/campagne	
	Mildiou	Arrosage des substrats Incorporation au substrat (pépinière) à la dose de 300 mL/m <sup>3</sup> . Arrosage des substrats (pépinière) à la dose de 3 mL/m <sup>2</sup>	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2 /campagne Incorporation au substrat (pépinière) en 1 application maximum. Arrosage des substrats (pépinière) en 2 applications maximum.	5m -

Melon, pastèque, potiron, potimarron	Champignons (pythiacées), Mildiou	3.0 ml/m <sup>2</sup> Arrosage des substrats	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2/campagne	5m -
		Incorporation au substrat en pépinière : 300ml/m <sup>3</sup>		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ : 3l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel à la dose de 3l/ha		4/campagne	
Poivrons, piments	Champignons (pythiacées), Mildiou	6.0 ml/m <sup>2</sup> puis 3.0 ml/m <sup>2</sup> Arrosage des substrats	F : Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture	2/campagne	5m -
		Incorporation au substrat en pépinière : 300ml/m <sup>3</sup>		1/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation en production au champ: 3l/ha	3 jours	2/campagne	
		Apport dans l'eau d'irrigation sur substrat artificiel à la dose de 3l/ha		4/campagne	
Radis	Mildiou	2.5 l/ha	14 jours	1 /campagne	5m -

Traitement possible avec PREVICUR ENERGY en pépinière par arrosage ou incorporation suivi d'un traitement en production sur les cultures de référence laitue, concombre, melon, tomate et leurs cultures rattachées.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

## Recommandations d'emploi

### Conditions de traitement

Veiller au respect des seuils d'intervention communiqués par les bulletins de santé du végétal et les conseillers agréés.

Traiter en l'absence de vent dans le cas des pulvérisations foliaires.

### Incorporation au substrat en pépinière : 300 ml/m<sup>3</sup>

Incorporation au substrat (pépinière) à la dose de 300 ml/m<sup>3</sup> en 1 application maximum.

Avant la fabrication des mottes, au repiquage en pépinière ou au rempotage.

Appliquer **PREVICUR Energy** avec la quantité d'eau nécessaire au mouillage du substrat, soit 60 à 140 l/m<sup>3</sup> selon la capacité de rétention du substrat et son humidité initiale.

Bien brasser le substrat pour assurer une répartition homogène de **PREVICUR Energy**.

Procéder ensuite à la fabrication des mottes.

### Arrosage des substrats en pépinière : 3 ml/m<sup>2</sup>

Traitement des plants sous serres (arrosage des substrats) uniquement avec un système automatisé.

Traitement possible avec **PREVICUR Energy** en pépinière par arrosage ou incorporation suivi d'un traitement en production sur laitue, concombre, melon et tomate.

Procéder à 2 applications au maximum :

- 1) Dès le semis.
- 2) Renouveler 15 à 20 jours après le 1er traitement.

Arroser les mottes en veillant à bien les humecter tout en évitant le ruissellement.

Appliquer la dose de **PREVICUR Energy** par arrosage du substrat à raison de 2 à 4 L de bouillie par m<sup>2</sup> selon la taille des mottes, la capacité de rétention et l'humidité initiale du substrat.

Maintenir l'humidité après application pour une meilleure absorption.

Appliquer le produit sur laitue, scarole et frisée lorsque les premières feuilles sont visibles.

Lorsque la végétation est présente, procéder immédiatement après application à un léger arrosage à l'eau claire afin de s'assurer que tout le produit atteint le substrat et n'entraînera pas de phytotoxicité sur les jeunes organes.

Pour le poivron, première application à 6 ml/m<sup>2</sup> puis 3 ml/m<sup>2</sup>.

### Apport dans l'eau d'irrigation : 3 litres/ha

Utiliser **PREVICUR Energy** par apport dans l'eau d'irrigation uniquement s'il n'y a pas d'usage conjoint d'une préparation à base de propamocarbe en traitement des parties aériennes.

S'assurer que **PREVICUR Energy** atteigne les racines des plantes.

Les interventions doivent être préventives et débuter dès la plantation afin de favoriser la reprise des plants.

Veiller à réaliser les traitements dès que la charge en fruits devient importante ou que les conditions deviennent stressantes pour les plantes (températures excessives, stress hydrique, etc...).

Ces périodes sont propices à l'affaiblissement des plantes et aux pertes racinaires tout en étant favorables au développement de pythiacées très virulentes (*Pythium aphanidermatum*).

Melon, tomate et poivron : 2 applications maximum au champ et 4 applications maximum sur substrat artificiel :

- 1) Dès la plantation.
- 2) 15 jours après le premier traitement.
- 3) Dès la formation des premiers fruits.
- 4) En pleine charge de fruits.

### Pulvérisation des collets sur endive : 20 ml/m<sup>2</sup>

S'assurer que la totalité de la bouillie de **PREVICUR Energy** soit appliquée sur les collets des racines.

Une seule application avant la mise en forçage des racines par pulvérisation des collets avec 5 à 10 L de bouillie par m<sup>2</sup> de bac de forçage.

Ne pas appliquer la préparation lors de la phase de forçage si une autre préparation à base de fosétyl-aluminium a été utilisée en plein champ.

Pulvériser la bouillie après positionnement des racines dans les bacs de forçage.

Respecter un délai de 12 à 24 heures entre la pulvérisation et la mise en eau des bacs pour une meilleure absorption du produit.

### Apport dans la solution nutritive pour endive : 40 ml/hl

Une seule application dans la solution nutritive le 1er jour de la mise en forçage des racines.

Tenir compte de l'ensemble du volume de solution circulante afin d'éviter les erreurs de dosage.

### Pulvérisation foliaire sur laitue : 2,5 l/ha

2 applications au maximum entre la plantation et le stade 16-18 feuilles en respectant le délai avant récolte.

Il est recommandé d'alterner les familles chimiques des fongicides utilisés et de ne pas dépasser 12 jours entre deux traitements.

S'assurer que le traitement atteigne le feuillage.

Traiter par pulvérisation au moyen d'une rampe avec un volume de bouillie de 400 à 1000 litres par hectare.

### Traitement des parties aériennes (laitue, PPAMC, radis)

Traiter par pulvérisation au moyen d'une rampe avec un volume de bouillie suffisant pour assurer une parfaite couverture de la végétation.

Il est recommandé d'alterner les familles chimiques des fongicides utilisés et de ne pas dépasser 12 jours entre deux traitements.

### Restrictions d'emploi sur plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

**PREVICUR Energy** n'est pas autorisé sur les cultures suivantes : angélique, aneth, basilic, carvi, céleri, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, fenouil, hysope, laurier, livèche, marjolaine, mélisse, menthe, origan, persil, romarin, sauge, thym, autres apiacées (consulter ITEPMAI).

**Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.**

## Après traitement

### Cultures suivantes dans la rotation

Respecter un délai de 30 jours entre le dernier traitement et la plantation ou le semis d'une culture suivante.

### Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplace-

ment de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

## Informations réglementaires



**ATTENTION**

**H317: Peut provoquer une allergie cutanée.**

**EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

## Description des premiers secours

**Généralités** : en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

**Inhalation** : sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

**Peau** : retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.

**Yeux** : rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

## Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Conserver hors de la portée des enfants.**

**Conserver à une température supérieure à 0°C.**

## Les gestes responsables

**Important** - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

## Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

*Toute reproduction du présent texte est interdite.*

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) et [www.philagro.fr](http://www.philagro.fr). Annule et

remplace tout document antérieur de même nature.  
07/2017